

Plateforme Mobilité 87



Conseil en Mobilité
et Formation



Tel: 05.55.34.10.77

Services Solidaire Mobilité
(mise à disposition véhicules)



Tel: 05.55.31.45.05



Tel: 05.55.58.27.27



Tel: 05.55.02.05.71



Tel: 05.55.68.02.86

Plateforme Mobilité **87**

Véritable enjeu social, la mobilité lorsqu'elle fait défaut accroît les inégalités et le risque d'isolement, phénomène amplifié par la caractéristique rurale du département de la Haute-Vienne.

La mobilité est un capital social, cognitif, de compétences, autant que financier ou matériel, que la personne se constitue et gère au cours de sa vie.

Née d'une volonté multi-partenariale, la Plateforme Mobilité 87 a pour objet d'accompagner un public en démarche d'insertion vers une mobilité autonome et durable.

Outil spécialisé au service du public et des prescripteurs, elle répond à la problématique de mobilité au travers de 3 actions complémentaires :

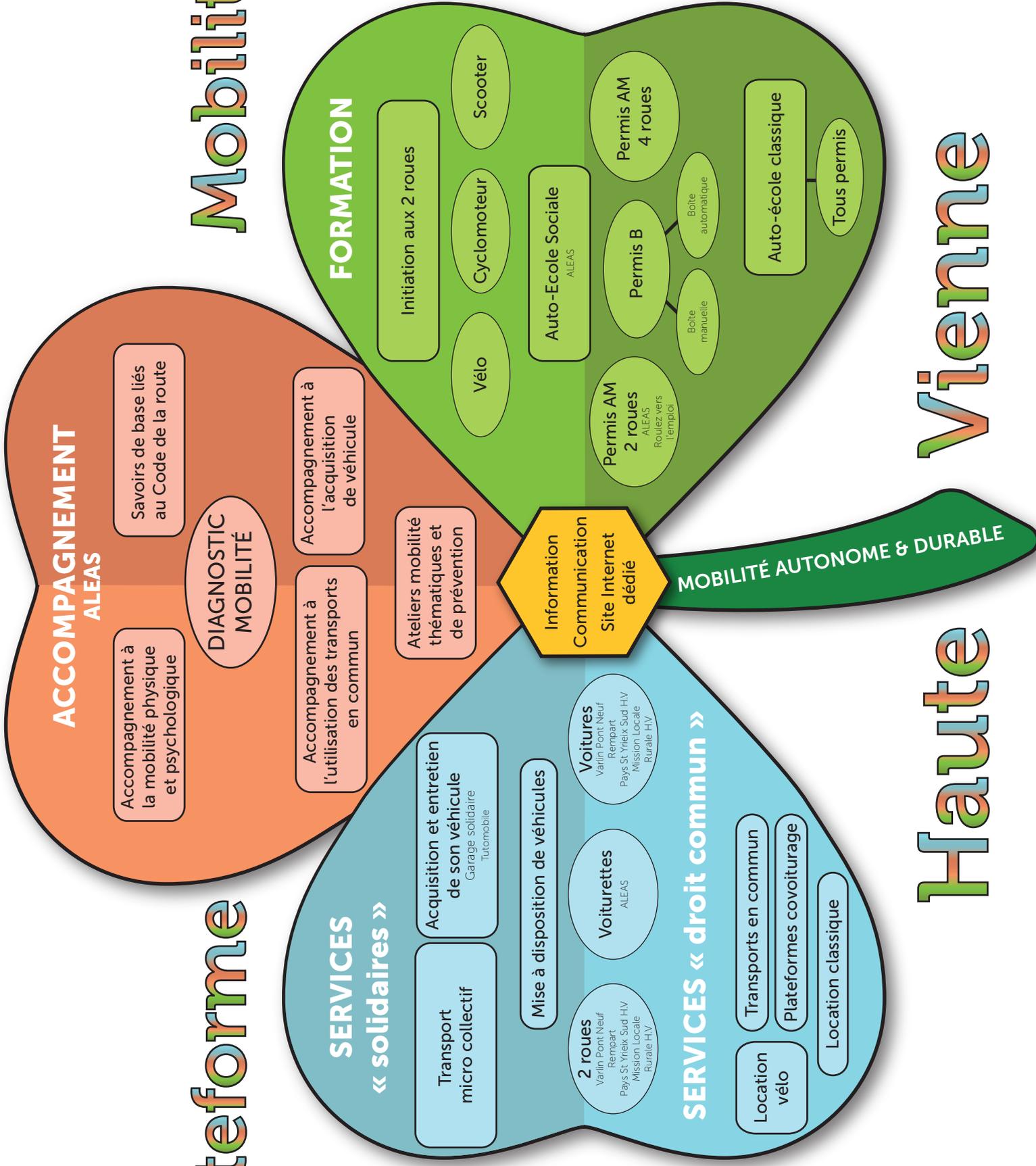
Le conseil en Mobilité : les Conseillers en Mobilité Insertion (CeMI) définissent et mettent en œuvre, avec le bénéficiaire à la suite d'un diagnostic, un "parcours mobilité" permettant à terme une autonomie dans les déplacements.

La formation : par le biais de l'auto-école sociale ou des auto-écoles classiques, le public peut acquérir des compétences indispensables pour utiliser en toute sécurité et légalité le moyen de transport qui lui est le plus approprié.

Les services solidaires : par la mise à disposition de véhicules 2 ou 4 roues, ils permettent rapidement de pouvoir se déplacer pour se rendre à un emploi ou une formation.

Ce livret présente de façon détaillé l'ensemble des actions proposées par la Plateforme mobilité 87 ainsi que les coordonnées des différentes structures et des référents auxquels s'adresser.





ACCOMPAGNEMENT ALEAS

Savoirs de base liés au Code de la route

Accompagnement à la mobilité physique et psychologique

DIAGNOSTIC MOBILITÉ

Accompagnement à l'acquisition de véhicule

Accompagnement à l'utilisation des transports en commun

Ateliers mobilité thématiques et de prévention

FORMATION

Initiation aux 2 roues

Vélo

Cyclomoteur

Scooter

Auto-Ecole Sociale ALEAS

Permis AM ALEAS Roulez vers l'emploi

Permis B

Boîte manuelle

Boîte automatique

Permis AM 4 roues

Auto-école classique

Tous permis

Information Communication Site Internet dédié

MOBILITÉ AUTONOME & DURABLE

SERVICES « solidaires »

Transport micro collectif

Acquisition et entretien de son véhicule Garage solidaire Automobile

Mise à disposition de véhicules

2 roues

Voitures

Voiturettes ALEAS

Transports en commun

Plateformes covoiturage

Location classique

Location vélo



AXE-1

Accompagnement - Conseil en Mobilité

AXE-1

Contexte

La Mobilité est un capital social, cognitif, de compétences autant que financier, que la personne se constitue et gère au cours de sa vie.

Au sein de la Plateforme Mobilité, l'élaboration d'un « parcours mobilité », relève à la fois d'une action de conseil et d'une action d'accompagnement dans la durée, permettant de lever les freins, d'accès à l'emploi et/ou la formation, liés à la mobilité.

Définition du Conseil en Mobilité

Le **Conseiller Mobilité** accompagne l'élaboration d'un Parcours Mobilité afin de favoriser l'acquisition d'une autonomie dans les déplacements. A partir d'un bilan, approfondi des aptitudes, besoins et capacité du bénéficiaire, le Conseiller Mobilité active les actions nécessaires, informe et oriente vers les outils les plus appropriés à la situation de la personne et son projet, suit ses actions dans un souci de cohérence du projet .

Il propose des rencontres individuelles et / ou collectives pour maintenir, renforcer, développer la motivation et l'aboutissement du projet

Le Diagnostic « Mobilité »

Etablit une « photographie » de la mobilité et met en valeur les atouts et les difficultés face aux déplacements.

Définit et valide un projet de mobilité à court, moyen et long terme.

Met en place une évaluation théorique et pratique pour définir le projet de formation le plus approprié

L'accompagnement

Entretiens individuels (diagnostic & suivi) permettant de définir un plan d'action, des objectifs réalistes et les étapes indispensables à l'acquisition d'une mobilité autonome.

Rencontres individuelles et / ou collectives pour maintenir, renforcer, développer la motivation.

Ateliers collectifs thématiques pour développer ses connaissances, ses capacités et ses aptitudes.

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs.

Modalités

Sur prescription

Avec un projet d'insertion socio professionnelle

Actions d'accompagnement:

- **Fiche action 1** : Accompagnement à la mobilité physique et psychologique
- **Fiche action 2** : Formation aux savoirs de base liés au code de la route
- **Fiche action 3** : Accompagnement à l'utilisation des transports en commun
- **Fiche action 4** : Accompagnement à l'acquisition de véhicule
- **Fiche action 5** : Ateliers mobilité thématiques

FICHE ACTION 1-1 :

Accompagnement à la mobilité physique et psychologique

Contexte

L'accès à la mobilité est un enjeu social. Outre les aspects matériels, économiques et techniques, d'autres facteurs - freins à la mobilité - s'accumulent : physiques, psychologiques et cognitifs.

Permettre d'accéder à une mobilité physique et psychologique, c'est permettre de s'adapter à des situations nouvelles et d'en tirer de nouvelles compétences. Il s'agit de « bouger » physiquement, mais aussi dans sa tête et de se donner « l'envie de bouger » pour transposer ces aptitudes dans un cadre professionnel.

Objectifs

- ⇒ *Permettre à chacun d'identifier ses craintes, ses freins à se déplacer dans un espace inconnu et s'appropriier les outils pour les dépasser.*
- ⇒ *Favoriser une meilleure confiance en soi pour optimiser ses déplacements*

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs et souhaitant un accompagnement pour évoluer dans un milieu inconnu et/ou désireuse d'acquérir une meilleure confiance en soi pour faciliter ses déplacements.

Démarches & modalités

Entretiens individuels de suivi à la suite du diagnostic mobilité.

Participation à des ateliers collectifs visant à faire acquérir des compétences transférables.

Contenu:

- ⇒ Connaissance de son environnement et découverte de nouveaux milieux (urbain, rural...)
- ⇒ Repérage de ses freins socio culturels et perspectives d'évolution
- ⇒ Appropriation des outils d'aide aux déplacements : modes de transports , plans, cartes, outils informatiques et internet
- ⇒ De la théorie à la pratique : mise en situation pratique de déplacement
 - Aptitude à se repérer dans l'espace, à maîtriser les schémas d'organisation des villes : planifier et mémoriser son itinéraire, définir des éléments de repères, gérer son temps et son budget
 - Capacité d'organisation, de recherche d'informations, de formulation des demandes de renseignements, de compréhension de la langue



FICHE ACTION 1-2 :

Soutien au code de la route

Contexte

L'accès à la mobilité est un enjeu social. Outre les aspects matériels, économiques et techniques, d'autres facteurs - freins à la mobilité - s'accumulent : physiques, psychologiques et cognitifs.

Véçu parfois comme premier, voire seul diplôme pour les personnes avec une faible maîtrise de la langue ou peu francophone, l'obtention du permis de conduire relève de « l'exploit ».

Objectifs

- *Permettre d'acquérir à l'âge adulte les connaissances et compétences visant à développer la compréhension et l'utilisation des codes sociaux et réglementaires pour se déplacer dans l'espace public.*
- *Faciliter l'accès et l'obtention du code de la route et du permis de conduire par une meilleure maîtrise des*

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs avec un besoin de travailler

Démarches & modalités

Ateliers permanents collectifs de 8 à 10 personnes

Contenu

Communication : Permet d'appréhender la langue française (écrite et orale) afin de répondre clairement aux consignes du code de la route. Développe la compréhension et le respect des modes de communication entre usagers de la route.

Compréhension : permet de comprendre une consigne, un énoncé, de s'approprier des données pour les analyser et les réutiliser en contexte.

Cadre spatio-temporel : Facilite, rassure et permet une meilleure autonomie de déplacement grâce à la lecture d'un plan, d'une carte ou tout simplement en demandant « son chemin ».

Gestion budgétaire (associé à l'acquisition des modes opératoires- calcul) : permet tout au long du parcours de



FICHE ACTION 1-3 :

Accompagnement à l'utilisation des transports en commun

Contexte

L'accès à la mobilité est un enjeu social. Le but principal de chacun, dans cette recherche de mobilité, va être l'obtention du permis de conduire. La durée et la difficulté de la formation nécessite de pouvoir se déplacer par d'autres moyens. La question de l'apprentissage à l'usage des transports collectifs, apprendre à se déplacer autrement qu'en voiture particulière, devient alors un atout supplémentaire d'accès à une mobilité autonome.

Objectifs

- ⇒ *Permettre à chacun d'identifier ses freins ou son manque de connaissance dans l'utilisation des transports en commun pour accroître sa mobilité autonome.*
- ⇒ *Permettre l'acquisition de compétences nécessaires au déplacement en transport collectif.*
- ⇒ *Lever les craintes dans les déplacements collectifs.*

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs avec un besoin de se déplacer de façon autonome en transports en commun.

Démarches & modalités

Entretiens individuels
Ateliers collectifs de 8 à 10 personnes
Mise en situation pratique

Contenu

- ⇒ Connaissances des différents modes de transports existants et de leurs réseaux
- ⇒ Connaissance des différents dispositifs d'aide aux déplacements (cartes de transport...)
- ⇒ Accompagnement à l'utilisation et aide à la compréhension des « lignes » (plans de bus et de trains...)
- ⇒ Modalités et importance de l'acquisition de son titre de transport ...
- ⇒ Conseils de sécurité autour du transport en commun.
- ⇒ De la théorie à la pratique—mise en situation de déplacements en transports en commun



FICHE ACTION 1-4 :

Accompagnement à l'acquisition de véhicule

Contexte

Une fois le permis obtenu, il est parfois difficile d'accéder à l'achat et/ou à l'entretien d'un véhicule et le problème de la mobilité reste entier.

Anticiper et faciliter l'acquisition, la location et/ou l'entretien d'un véhicule favorisent la sécurisation du parcours mobilité.

Objectifs

- *Maintenir et renforcer sa mobilité par un accompagnement à l'obtention, l'entretien ou la réparation de son propre véhicule dans une démarche sécuritaire.*
- *Acquérir les outils d'aide aux choix et à la décision en matière de véhicule.*
- *Anticiper l'aspect financier du « deuxième poste de dépenses » des ménages français.*

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs souhaitant acquérir son propre véhicule

Démarches & modalités

Ateliers collectifs

Entretiens individuels sur l'aide aux choix et les démarches à effectuer

Contenu:

- **L'acquisition :**
 - Importance du véhicule dans son projet (deux roues ou quatre roues) et acquisition la plus appropriée financièrement et techniquement.
 - Acquérir un véhicule qui réponde à toutes les exigences de sécurité
 - Partenariat avec les garages et principalement avec les garages solidaires tels que Tutomobile à Limoges.
 - Les différentes options d'achat, le budget, les modes de financements
 - Les frais annexes
- **L'entretien/réparation :**
 - Le coût des pièces et main d'œuvre
 - L'anticipation, les frais quotidiens



FICHE ACTION 1-5 :

Ateliers Thématiques & Prévention

Contexte

L'accès à la mobilité est un enjeu social important en terme d'insertion sociale et professionnelle. Une fois cette mobilité acquise, il est indispensable de la sécuriser dans le temps afin d'asseoir durablement son autonomie. Prévenir les risques de perte de mobilité, acquérir des gestes « citoyens », faire évoluer les comportements..., sont autant d'aspects qui permettront de maintenir ses déplacements personnels et professionnels.

Objectifs

- ⇒ *Acquérir de nouvelles pratiques et élargir ses connaissances liées à la mobilité*
- ⇒ *Accompagner au maintien d'une mobilité autonome par une responsabilisation et une conduite citoyenne*

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs ressentant le besoin d'acquérir davantage de compétences et/ou d'améliorer son autonomie de déplacement.

Démarche

Ateliers collectifs de 8 à 10 personnes

Contenu

- ⇒ **Modules de prévention :**
 - Les comportements à risques : Les addictions, La vitesse, Le manque de sommeil...
 - Les conduites sous conditions climatiques difficiles
 - La neige/Le verglas/Le brouillard
 - Le vent/la pluie...
- ⇒ **Modules complémentaires**
 - L'éco-conduite
 - Les comportements à adopter en cas d'accident
 - La santé





AXE 2

La FORMATION

Contexte

La mobilité autonome nécessite l'acquisition d'un certain nombre de compétences dont fait partie l'utilisation de mode de transports individuels. Outre les aspects techniques, socio psychologiques, culturels, l'aspect cognitif vient compléter l'ensemble des éléments indispensables à un déplacement autonome.

L'apprentissage de codes permettant d'utiliser un moyen de transport individuel en respectant les règles de sécurité pour soi et pour les autres, permet, par une approche pédagogique appropriée de donner les meilleures chances de réussite.

De l'utilisation d'un vélo, au permis de conduire, en passant par la conduite d'un scooter, ces formations permettent l'acquisition d'une compétence reconnue, parfois sanctionnée d'un diplôme (*permis B & AM, très souvent perçu comme le « seul diplôme » pour un public en grande difficulté*).

Objectifs

- ⇒ **Permettre aux personnes de gagner en confiance en soi dans leur pratique de conduite d'un véhicule motorisé ou pas**
- ⇒ **Permettre d'acquérir des compétences pratiques facilitant la circulation en milieu rural ou urbain**
- ⇒ **Élargir ses potentiels de déplacements en sachant utiliser différents modes de transports individuels**
- ⇒ **Obtenir un permis de conduire**

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs.

Démarches & Modalités

Evaluation initiale permettant de définir les besoins en terme de formation théorique et pratique.

Possibilité d'être orienté vers un atelier savoirs de base au préalable de la formation ou un autre atelier si nécessaire.

Les Actions

- ⇒ **Fiche Action 1 : Le Module d'apprentissage 2 roues**
- ⇒ **Fiche Action 2 : Le Permis AM (2 et 4 roues)**
- ⇒ **Fiche Action 3 : Le Permis B (boite manuelle ou boite automatique)**

FICHE ACTION 2-1 :

Initiation aux 2 roues

Contexte

Face à la problématique de mobilité, la condition sine qua non reste la maîtrise de la conduite d'un deux-roues (motorisé ou non). Aussi, le module répond à cet apprentissage, notamment pour le public qui dispose de moins d'aisance pour utiliser un deux-roues.

Le module organisé actuellement sur Limoges intra muros pourrait s'étendre à l'ensemble du département.

Objectifs

- ⇒ Mettre en confiance l'utilisateur d'un 2 roues
- ⇒ Dépasser ses a priori à la conduite d'un 2 roues
- ⇒ Acquérir les compétences à la conduite d'un 2 roues en sécurité
- ⇒ Accroître in fine l'employabilité des participants.

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs dont la maîtrise d'un deux roues est indispensable à leurs parcours mobilité

Démarches et modalités

Ateliers collectifs sur un espace sécurisé dédié avec panneaux routiers.

Prêt de vélos, cyclomoteurs, scooters et protections individuelles pour les séances d'apprentissage.

Contenu

- ⇒ Connaissance du véhicule et prise en main / dextérité
- ⇒ Acquisition du sens de l'équilibre
- ⇒ Le pédalage et le freinage
- ⇒ La tenue d'une trajectoire, les virages et les changements de trajectoires
- ⇒ La gestion et l'analyse de son entourage
- ⇒ Les comportements routiers



FICHE ACTION 2-2 :

Le permis AM 2 roues

Contexte

Le public en insertion professionnelle et sociale, sans moyen de transport, bénéficie sur l'ensemble de la Haute Vienne de la **mise à disposition de véhicules deux roues (scooters) pour se rendre en emploi ou en formation.**

Les personnes nées à partir du 1er janvier 1988, non titulaires du permis B, qui souhaitent bénéficier de ce service ont pour obligation de détenir un **Permis AM** pour conduire un scooter. Sans ce permis, le jeune public se trouve de fait exclu des dispositifs de location de scooters.

Dans l'objectif de répondre aux besoins de mobilité du plus grand nombre, il est proposé des sessions de **formation au Permis AM** tout en sensibilisant les jeunes à la sécurité routière et aux conduites à risque.

Objectifs

- ⇒ **Permettre aux jeunes inscrits dans une démarche de mobilité autonome d'accéder à la conduite en sécurité d'un 2 roues motorisé**

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs

Démarches & modalités

Justificatifs obligatoires

Prérequis

Etre titulaire de l'ASSR1 ou ASR
Maîtriser la pratique du vélo

Contenu

- ⇒ **Evaluation de chaque conducteur en début de formation**
- ⇒ **Prévention et sensibilisation à la conduite en deux-roues**
- ⇒ **Formation au code de la route**
- ⇒ **Formation pratique hors circulation**
- ⇒ **Formation pratique en circulation**



FICHE ACTION 2-3 :

Le permis AM 4 roues

Contexte

La mobilité autonome est un enjeu important de l'insertion sociale et professionnelle. L'utilisation de transports en commun, l'utilisation d'un deux roues (...) ne peuvent pas répondre à tous les besoins de déplacements. L'obtention d'un permis B n'est pas accessible à l'ensemble de la population que ce soit pour des raisons financières ou pour des raisons cognitives.

Le permis AM 4 roues, permet d'acquérir les compétences à la conduite d'une voiturette et d'élargir ainsi le champs des possibles en terme de déplacement (distance, intempéries, nombre de personnes transportées,...) en toute sécurité.

Objectifs

- ⇒ **Acquérir les compétences à la conduite d'un quadricycle léger à moteur en sécurité**
- ⇒ **Utiliser ces compétences pour appréhender les risques routiers**

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs, dans l'impossibilité matérielle ou cognitive d'obtenir un permis B

Démarches et modalités

Séances collectives de 5 fois 1/2 journées - espace dédié sécurisé

Séances individuelles de 1 à 2h en circulation

Contenu

- ⇒ **Formation pratique hors circulation**
 - * Connaissance du véhicule
 - * Maîtrise technique
- ⇒ **Formation pratique en circulation**
 - * Maîtrise de l'allure et de la trajectoire
 - * Détecter et franchir les intersections en sécurité
 - * Percevoir, analyser et agir en fonction de situations particulières et des autres usagers
 - * Etre autonome et s'adapter aux situations, seul dans sa voiturette

FICHE ACTION 2-4 :

Le permis B

Contexte

La mobilité autonome est un enjeu important de l'insertion sociale et professionnelle. L'utilisation de transports en commun, l'utilisation d'un deux roues (...) ne peuvent pas répondre à tous les besoins de déplacements.

Dernier palier d'une mobilité autonome, l'obtention du permis B avec l'acquisition de son propre véhicule, nécessite d'avoir certaines bases financières, cognitives, psychologiques, sociales stables, permettant de sécuriser cette mobilité dans le temps. La formation à l'obtention du permis B, outre l'aspect technique de la conduite apporte les notions de responsabilité, de durabilité, de comportements routiers citoyens, augmentant par là-même l'employabilité du public.

Objectifs

- **Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un véhicule léger en sécurité**
- **Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales**
- **Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives**

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs, en capacité, après évaluation, d'obtenir le permis B

Démarches et modalités

Code: séances collectives de 2x 2h par semaine / groupe de 10-12 personnes

Conduite : séances individuelles de 1 à 2h

Contenu

➤ **Code : 11 thèmes de sécurité routière**

Signalisation, priorités, règles de circulation, partage de l'espace public, croisements/dépassements, arrêts/stationnements, eco-conduite/Eco mobilité, prise de conscience des risques...

➤ **Conduite**

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Axe 3

Services Solidaires

Contexte

La mobilité est un frein à l'emploi. Elle est aussi un outil d'insertion professionnelle. Les transports en commun ne répondent pas à toutes les situations d'ordre professionnel et ne sont pas présents partout.

La mise à disposition de véhicules 2 ou 4 roues, puis l'acquisition d'un véhicule personnel contribue grandement à l'autonomie et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Objectifs :

- ⇒ Être autonome dans les déplacements pour se rendre sur son lieu de travail
- ⇒ Répondre favorablement à un contrat de travail ou se maintenir en emploi
- ⇒ Être conseillé dans sa démarche d'acquisition, d'entretien ou de réparation de son véhicule
- ⇒ Se déplacer de façon autonome en toute sécurité pour soi et pour les autres

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs

Modalités

Avec un contrat de travail, de stage ou de formation ou intégré aux actions de la Plateforme Mobilité 87

Actions :

- ⇒ **Fiche action 1** : Mise à disposition de véhicules 2 roues
- ⇒ **Fiche action 2** : Mise à disposition de voitures et de voiturettes
- ⇒ **Fiche action 3** : Acquisition et entretien de voitures
- ⇒ **Fiche action 4** : Transport micro collectif

FICHE ACTION 3-1 :

Mise à disposition de véhicules 2 roues (scooters, vélos électriques)

Contexte

La mobilité est un frein réel à l'insertion professionnelle et peut fragiliser les personnes déjà en emploi. Des solutions de transport en commun existent sur le territoire mais ne répondent pas toujours aux attentes selon les besoins, les trajets, les fréquences et le coût...

Le département de la Haute Vienne est actuellement couvert totalement par les locations de véhicules 2 roues portées par 4 associations locales qui proposent 87 scooters et 6 vélos électriques à la location pour aller vers l'emploi.

Objectifs

- ⇒ Proposer une solution de mobilité pour aller vers l'emploi ou s'y maintenir
- ⇒ Permettre d'accéder à un véhicule sur la base d'une tarification réduite

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs

Démarches et modalités

La mise à disposition du véhicule est conditionnée au respect des obligations légales et réglementaires

Justificatifs obligatoires : contrat de travail, de formation ou de stage

Permis AM obligatoire pour les jeunes nés après le 01/01/1988

Coût : À partir d'1€ par jour, assurance, casque et antivol compris.

Porteurs

Secteur Nord

Association REMPART

05.55.68.02.86

Secteur Limoges

Association

Varlin Pont-Neuf

05.55.31.45.05

Secteur Sud

Pays Saint Yrieix Sud

Haute Vienne

05.55.58.27.27

Secteurs Est et Ouest

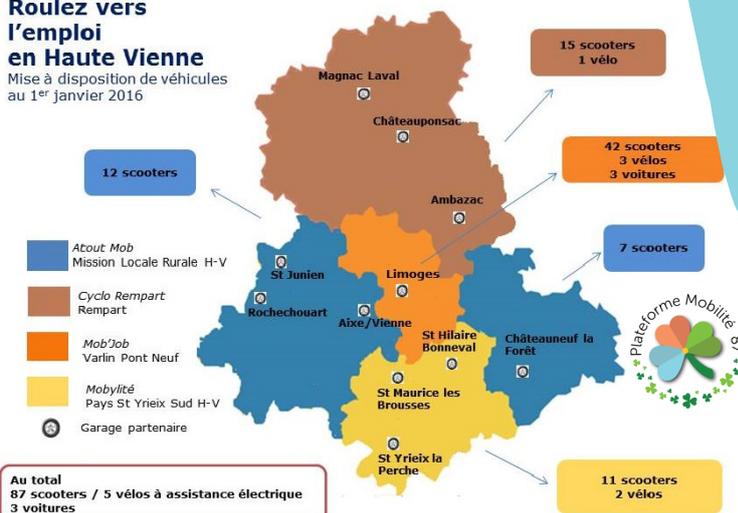
Mission Locale Rurale 87

05.55.08.27.98

Jusqu'à fin 2016

Roulez vers l'emploi en Haute Vienne

Mise à disposition de véhicules au 1^{er} janvier 2016



FICHE ACTION 3-2 :

Mise à disposition de véhicules 4 roues (Voitures et voiturettes)

Contexte

Les réseaux de transport en commun bien établis sur le territoire, ne couvrent cependant pas les plages horaires correspondant aux emplois à horaires atypiques ou aux emplois partagés nécessitant une mobilité entre deux employeurs. La mise à disposition de véhicule individuel est une réponse facilitant l'accès à ces emplois. Pour ceux qui ne possèdent pas encore le permis ou qui ne sont pas en capacité d'y accéder, la voiturette apporte une possibilité supplémentaire de mobilité autonome.

Le véhicule deux-roues ou la voiturette ne peuvent pas satisfaire l'intégralité du public (mère de famille, public sénior, personnes devant parcourir de longues distances, personnes issues des communes rurales de la Haute-Vienne). La mise à disposition de voitures vient compléter l'offre de services pour ceux qui ont le permis B.

Objectifs

- ⇒ Proposer une solution de mobilité temporaire pour permettre un retour à l'emploi ou pour s'y maintenir
- ⇒ Faciliter l'accès à l'emploi partagé ou à horaires décalés
- ⇒ Permettre aux utilisateurs la possibilité de se déplacer sur une zone géographique plus large

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs

Démarches et modalités

La mise à disposition du véhicule est conditionnée au respect des obligations légales et réglementaires

Durée : limitée à 2 mois renouvelable sous conditions

Justificatifs obligatoires : avis de situation Pôle Emploi, contrat de travail, de formation ou de stage, justificatif de domicile, Permis B ou Permis AM si nécessaire pour les jeunes nés après le 01/01/1988.

Pour la voiturette : Formation préalable obligatoire à la prise en main.

Porteurs

Secteur Nord
Association REMPART
05.55.68.02.86

Secteur Sud
Pays Saint Yrieix
Sud Haute Vienne
05.55.58.27.27

Coût

- ⇒ A partir de 6 € par jour. Assurance comprise
- ⇒ Caution (non encaissée) de 400 €

Secteur Limoges
Association Varlin Pont-Neuf
05.55.31.45.05

Secteurs Est et Ouest
Mission Locale Rurale 87
05.55.08.27.98

Secteur 87
ALEAS
05 55 34 10 77
(voiturettes)



FICHE ACTION 3-3 :

Acquisition et entretien de véhicules

Contexte

La mobilité est un frein réel à l'insertion professionnelle et peut fragiliser le parcours de personnes en insertion et/ou en emploi précaire. Comment acquérir un véhicule et assurer son entretien?

Le coût élevé des réparations est devenu un obstacle à la mobilité. Comment faire face aux problématiques de fiabilité mécanique pour se rendre en emploi ou en stage chaque jour? Comment maintenir son véhicule en état et en sécurité?

Répartis en zone urbaine et rurale, la volonté est d'être au plus proche des besoins et des demandes.

Objectifs

- ⇒ Proposer des services d'entretien/réparation à des coûts réduits ainsi qu'un accompagnement pour ceux qui souhaitent réaliser eux-mêmes leurs réparations.
- ⇒ Conseiller les personnes sur l'acquisition de leur véhicule (démarches, budget, achat...)

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs.

Démarches et modalités

Orientation par un référent emploi, social, formation, de l'insertion vers le service garage solidaire (fiche de prescription)

Elaboration d'un devis de réparation pour une demande de prise en charge par un tiers.

Justificatif obligatoire : contrat de travail, de formation ou de stage...

Coût

- ⇒ Main d'œuvre : à partir de 45€ TTC/heure
- ⇒ Ateliers d'apprentissage mécanique : 45€/mois
- ⇒ Abonnement garage participatif :
32€/mois / automobile
5€/an/vélo par 1/2 journée
10€/an/2roues motorisés + 25€ par 1/2 journée



FICHE ACTION 3-4 :

Transport Micro-collectif

Contexte

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, les transports en commun sont un outil essentiel de mobilité. Cependant, de plus en plus disséminés dans le temps et dans l'espace, tous les besoins spécifiques de déplacement ne peuvent pas faire l'objet de mise en place de lignes régulières.

Le transport micro collectif, peut être une solution apportée à la population pour lui permettre d'accéder en premier lieu aux services de la Plateforme Mobilité 87, visant une meilleure autonomie de déplacement.

Objectifs

- ⇒ Faciliter l'accès aux différentes actions proposées par la Plateforme Mobilité 87
- ⇒ Proposer un transport adapté aux besoins ponctuels et/ou non couvert par un autre service de transport

Public visé

Public rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, orienté par les organismes prescripteurs.

Démarches et modalités

Orientation par un référent emploi, social, formation, de l'insertion vers le service de location sociale

Définition de circuits de ramassage

Participation financière des usagers

A définir—Mise en place prévue 2017



ALEAS

3 pl Gustave Philippon
87000 LIMOGES
05.55.34.10.77

Conseil en Mobilité - Karine MALHERBE-NOBLE
karine.malherbe-noble@orange.fr

Auto Ecole Sociale - Sophie BOISSERIE
aleas.autoecole@orange.fr



Secteur Limoges/Agglo

Varlin Pont-neuf
32 rue de Fontbonne
87000 LIMOGES
05.55.31.45.05

Valérie REVERSADE - v.reversade@varlinpontneuf.fr



Secteur Nord Haute Vienne

Association Rempart
9, rue Chanzy
87300 BELLAC
05.55.68.02.86

Corinne POIRIER - association.rempart@hotmail.fr



Secteur Sud Haute Vienne

Pays Saint Yrieix Sud Haute Vienne
6 Place de l'Église
87800 NEXON
05.55.58.27.27

Séverine DUMAS - pays.sud87@orange.fr



Secteurs Ouest et Est

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
8 Avenue François Mitterrand
87700 Aix-sur-Vienne
05.55.08.27.98

Sandrine PORTELETTE - mlr87portelette@wanadoo.fr